

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 987

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

DP

987

15 mars 1990

Vingt-septième année

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

Le système en crise

Quand M^{me} T., une des premières personnes à avoir pu consulter sa fiche, est revenue des bureaux du Ministère public, elle était complètement bouleversée. Elle a en effet travaillé pour une organisation nationale de jeunesse. Pendant les années huitante, elle a ainsi organisé des échanges avec des pays de l'Est, travail qu'elle fit avec quelque appréhension à cause de l'antipathie profonde qu'elle a toujours éprouvée à l'égard des systèmes communistes. Mais la caution du Département fédéral de l'intérieur, qui cherchait à développer par ce biais les «mesures de confiance» prévues par la Conférence d'Helsinki, l'a rassurée. Ce qui plaisait au Département de l'intérieur n'était cependant pas du goût du Ministère public et la police politique ne se contenta pas d'enregistrer les contacts de Mme T. avec les organisations de l'Est; elle prit aussi des notes sur sa vie privée, jusqu'à la couleur de sa nouvelle Fiat Panda.

Ces prochains mois, beaucoup des cent-cinquante mille personnes qui ont demandé à consulter leur fiche vont vivre la même expérience que M^{me} T. Et parmi elles, il y en aura des milliers qui sont de simples citoyens, engagés pour la cause publique.

La police politique a doublement abusé de ce système de milice tant adulé. D'une part, elle a créé un climat de méfiance à l'égard de celles et ceux qui se sont engagés dans des activités politiques, en faveur de la démocratie, et qui pourraient bien se détourner de cet Etat qui les a déçus. D'autre part, en s'appuyant sur des renifleurs volontaires, la police a utilisé le système de milice pour faire surveiller des citoyens par d'autres citoyens.

Nous sommes donc face à une crise d'Etat. Cela devrait signifier que la situation est grave... Nous risquons cependant de passer à côté du vrai problème à cause d'une analyse insuffisante. Car si dans un système politique majorité/opposition il y a toujours un responsable facilement identifiable et remplaçable, dans une structure de concordance où toutes les tendances politiques importantes participent au gouvernement, l'identifi-

cation et le remplacement «du» responsable est impossible. Comme chacun est responsable, personne ne l'est vraiment — sauf le système. Il est donc ambigu de parler de crise d'Etat, cette expression étant utilisée pour cacher ou pour nier des responsabilités.

Il est vrai que durant les cent ans d'existence de la police politique, il y a eu des menaces extérieures qui font comprendre une bonne partie de ses activités de surveillance. Cependant, il y a une seule constante depuis 1890, année où Bismarck a demandé la surveillance des travailleurs allemands en Suisse; c'est que la police politique a toujours servi, sous le prétexte de la sécurité de l'Etat, à distinguer deux classes: l'une bourgeoise, digne de confiance, et l'autre non bourgeoise, méritant surveillance.

Nous, la gauche traditionnelle et non traditionnelle, les écologistes, les féministes, les intellectuel-le-s, activistes ou simples pékins qui ne faisons pas partie de la bonne société suisse, nous en avons assez d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe. Les libertés et les droits fondamentaux sont les mêmes pour tous et toutes. La majorité bourgeoise doit maintenant intégrer cette évidence. Il faut aussi abandonner la pratique perversifiée du jeu de la concordance qui consiste à faire participer la gauche sans lui accorder une influence proportionnelle.

Si crise il y a, c'est une crise politique, une crise de décision; la majorité bourgeoise doit choisir entre deux traditions devenues incompatibles: soit une seconde époque de police politique, soit la poursuite de la participation gouvernementale de la gauche. Cette dernière ne peut désormais plus se faire que dans un Etat qui renonce à toute discrimination politique. On ne peut imaginer autre chose après avoir entendu René Felber s'exprimer à la télévision (dans l'émission *Table ouverte* consacrée à l'Europe) lui qui, jusqu'à maintenant, est le seul membre du gouvernement à avoir trouvé les mots appropriés pour parler de ce qui est d'abord une crise politique, puis une crise institutionnelle. WL